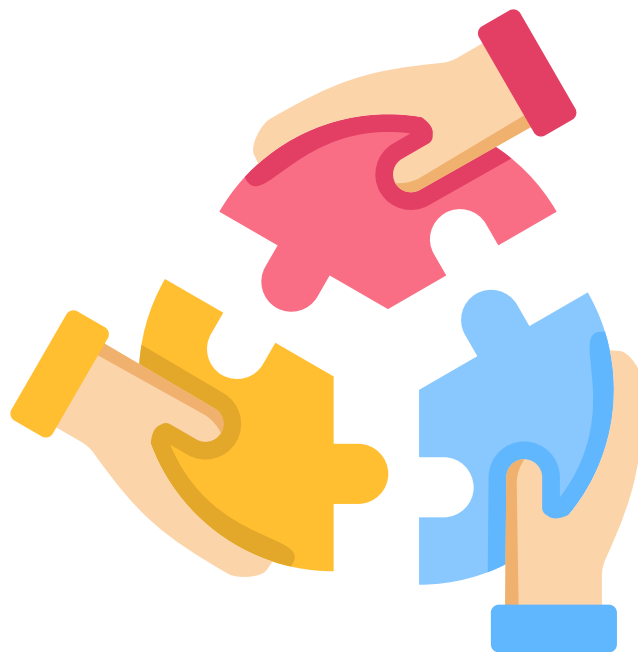


27/02/2025

Projet associatif Dispositif d'Appui à la Coordination de l'Aveyron



DAC 12
Dispositif d'appui
à la **coordination**
AVEYRON


**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

ars
Agence Régionale de Santé
Occitanie

Sommaire

01

Pourquoi un projet associatif ?

Méthodologie adoptée

02

A la découverte du DAC de l'Aveyron

Un DAC c'est quoi?

03

Nos valeurs et nos principes d'interventions au service des professionnels

Nos valeurs

Nos principes d'interventions

04

Nos orientations et notre programme d'actions à 3 ans

Orientation 1	Une organisation cohérente, pour une équipe consolidée
Orientation 2	Stratégie de communication au service d'une meilleure visibilité
Orientation 3	Le DAC créateur de synergie partenariale
Orientation 4	Le DAC au cœur de la politique santé à l'échelle du département

05

Conclusion

À quoi ressemblera le DAC dans 3 ans ?

Pourquoi un projet associatif?

Le projet associatif est le résultat d'une réflexion collective sur ce que souhaitent réaliser les salariés et les administrateurs de l'association et sur la manière dont ils veulent le faire. Il répond globalement à trois grandes questions :

- Qui sommes nous ?
- Vers quoi voulons-nous aller ?
- Comment voulons-nous y aller ?

L'écriture du projet associatif nous a semblé nécessaire, deux ans après la création de notre association, pour :

- donner du sens à nos actions,
- avoir une ligne directrice commune,
- communiquer sur notre association et les valeurs que nous portons.



Pourquoi un projet associatif ?

La méthodologie adoptée



Le DAC a bénéficié du financement du Dispositif Local d'Accompagnement porté par l'Université Rurale Quercy Rouergue. Grâce à la méthode participative déployée par l'animateur, salariés et administrateurs ont pu s'exprimer et partager au cours des 7 séances de travail organisées en 2024.



A la découverte du DAC de l'Aveyron

Un DAC c'est quoi?

Article 23 de la Loi du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé. "Les dispositifs d'appui à la coordination des parcours de santé complexes assurent, dans le cadre de ses activités d'intérêt général, un service polyvalent à tout professionnel qui le sollicite, pour la réalisation des missions mentionnées aux 1° et 2° de l'article L.6327-2 afin d'offrir à la personne prise en charge une réponse globale et coordonnée quel que soit son âge, sa pathologie, son handicap ou sa situation".

DAC 12



Création

01 juillet 2022

Territoire

Aveyron

Fusion

MAIA, PTA, Réseau de santé

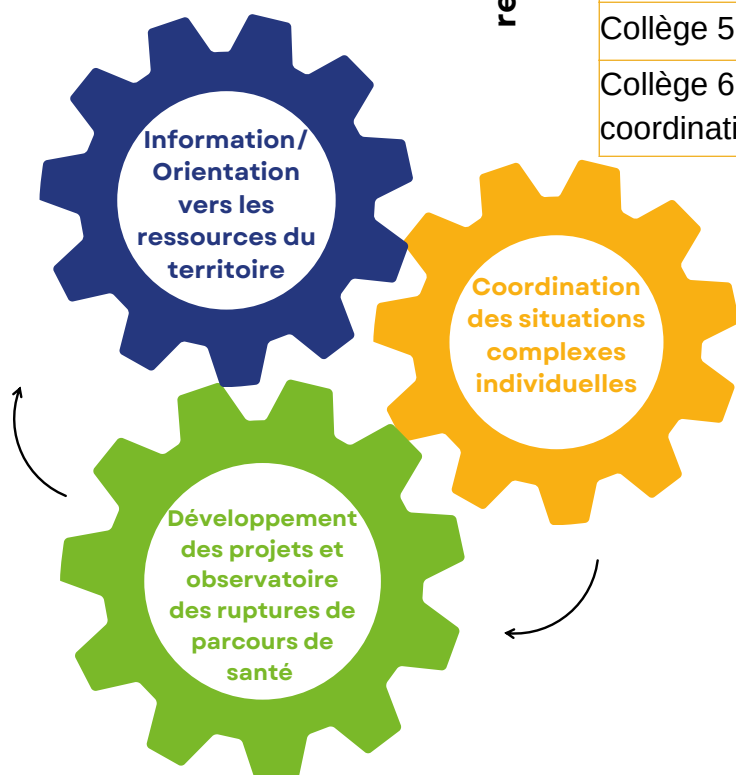
Public

professionnels de santé (sanitaire, social et médico-social)



75 adhérents
en 2024

Nos missions



Nombre de
représentants par
collège

Collège 1 : établissements et services sanitaires	4
Collège 2 : établissements et services à caractère social	1 (3 places disponibles)
Collège 3 : établissements et services à caractère médico-social	4
Collège 4 : professionnels de santé	4
Collège 5 : représentants des usagers	4
Collège 6 : dispositifs concourant à la coordination en Aveyron	4

Dans une logique de **décloisonnement**, la coordination permet l'optimisation d'une prise en charge **pluridisciplinaire** (sanitaire, sociale et médico-sociale) d'une personne afin de "réparer" les ruptures ou de les éviter.

Nos valeurs et nos principes d'interventions au service des professionnels

Nos Valeurs



Nos principes d'actions

Travailler en subsidiarité	Vérifier l'existence d'un service en capacité de répondre à la demande du professionnel, si il existe et l'orienter vers ce dispositif.
Responsabilité	Obligation de moyen mais pas de résultat.
Humilité	Respect du projet de vie de la personne.
Impartialité	Positionnement neutre.
Éthique	Démarche de questionnement collectif.

Gradation de l'accompagnement



Si au niveau légal DAC signifie « Dispositif d'Appui à la Coordination », le sens complémentaire que nous lui donnons dans l'action se retrouve aussi dans les mots-clés :

« Dialogue, Accompagnement et Coopération »

Conclusion

À quoi ressemblera le DAC dans 3 ans ?



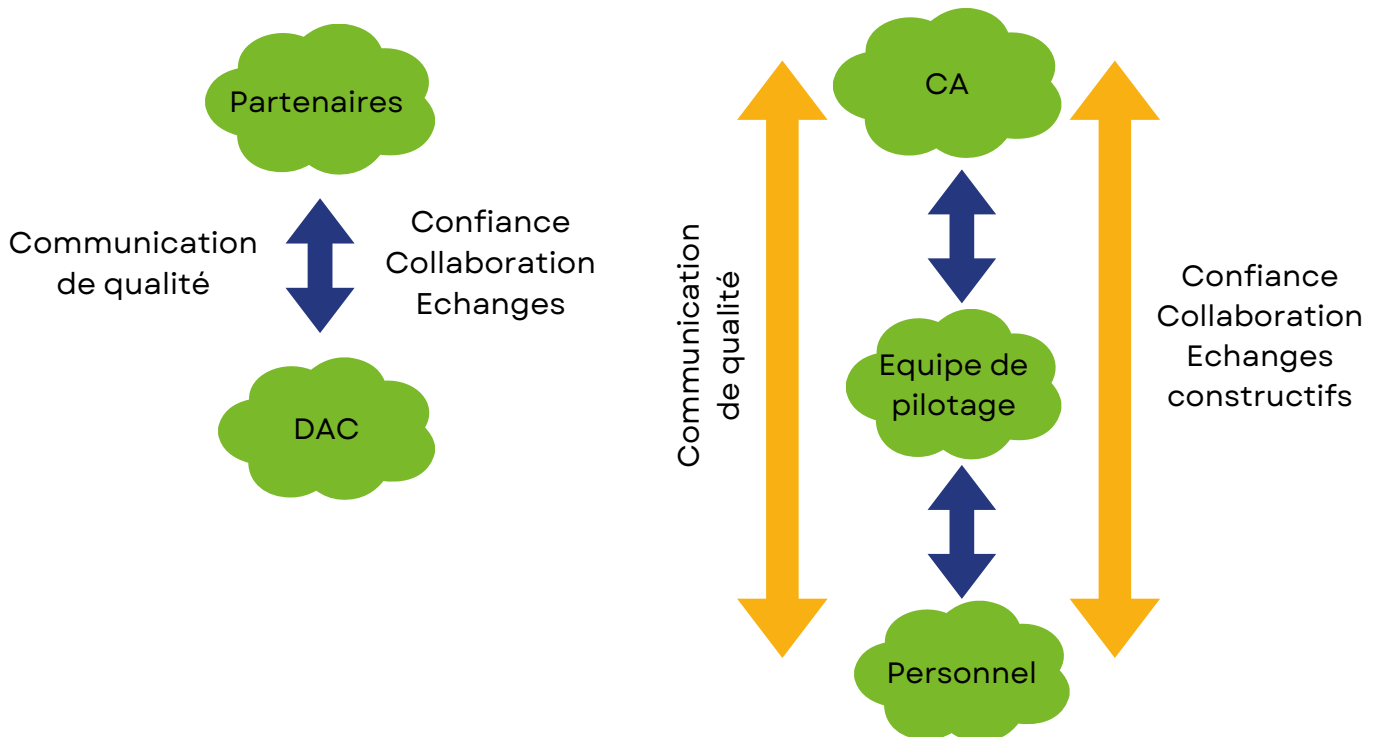
Orientation 1 :

- Une équipe stable, mixte et dynamique (entraide et esprit d'équipe).
- Des procédures bien identifiées et maîtrisées par tous les collaborateurs
- Des professionnels sensibilisés à tous les parcours, grâce aux formations, à l'expérience, à l'entraide.
- Des temps informels réguliers avec une équipe unie.



- Un dialogue social favorisé.
- Le DAC reconnu dans ses compétences grâce à des salariés ambassadeurs qui véhiculent une déontologie, un savoir faire et une expertise.
- Une collaboration interne en synergie.

Orientation 2 :



Conclusion

À quoi ressemblera le DAC dans 3 ans ?



Orientation 3 :

- Le rôle du DAC dans les rencontres est clarifié : la participation des collaborateurs sera donc facilitée.
- Toutes les conventions seront formalisées avec des partenaires ciblés.
- La charte de partenariat sera écrite, diffusée, acceptée et signée par les partenaires.
- Le calendrier des rencontres sur l'année sera établi.
- Le partenariat par territoire sera priorisé en fonction des secteurs des coordonnateurs (ouest, sud, centre & nord).
- Un répertoire commun des projets sera en place, afin de partager la connaissance sur les travaux collectifs menés.
- Les actions produites suite aux réunions/ rencontres seront valorisées.

Orientation 4 :

- Le DAC, acteur moteur dans les instances du territoire.
- Le DAC, reconnu comme acteur incontournable du paysage sanitaire, social et médico-social de l'Aveyron.
- Tout le monde dit LE DAC et non LA DAC !
- Le numéro DAC = numéro unique qui renvoie vers les autres acteurs.

